

## PROCES-VERBAL de la séance du 26 mars 2012

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Bolay. Il lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu une motion de Monsieur Jérôme Livet concernant les nuisances sonores venant de l'autoroute depuis le déboisement de la zone qui se trouve entre le pont de l'autoroute du Boiron et la station d'épuration pour la création des bassins de phragmicompostage. Monsieur Bolay propose de l'ajouter à l'ordre du jour avant le point 10 qui est *Divers et Propositions individuelles*.

### Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 62 membres sont présents sur 76 assermentés.

Le quorum étant largement atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du lundi 5 décembre 2011, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Cela n'est pas le cas.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011 est accepté à l'unanimité.

### Assermentation :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée qu'il a reçu trois demandes d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Bastien JAQUINET
Madame	Valérie MUTSCHLER
Monsieur	Eric RONDOT

Monsieur Vincent Bolay leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### Correspondance

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu de correspondance.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, notre syndic, informe l'assemblée qu'il n'y a aucune communication de la Municipalité.

**Préavis municipal No 01/2012 : Création d'une place de jeux à l'Orangerie et d'un terrain multisports vers la Poste, demande d'un crédit de Fr. 280'000.-**

Monsieur Oswald Krieg présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Cédric Jacot-Guillarmod.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Mark Wings.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Philippe Steiner voudrait savoir pourquoi on enlèverait le gazon naturel à la place de l'Orangerie pour y mettre des dalles antichocs.

Madame Krieg répond que le gazon coûte beaucoup et que la pose des dalles antichocs est une obligation de sécurité imposée par le BPA.

Monsieur Daniel Claude demande ce qu'il adviendrait de l'Orangerie.

Madame Krieg répond qu'elle disparaîtra car cela coûterait trop cher.

Monsieur Jean-Pierre Weber pose une question sur le gazon synthétique prévu sur le terrain multisports.

Monsieur Krieg répond que ce sont des spécialistes qui l'ont recommandé.

Madame Annia Haselbach demande comment la Municipalité se positionne par rapport aux souhaits de la commission ad hoc que la place soit entièrement clôturée.

Monsieur Krieg remercie la commission d'avoir fait son travail mais que l'on vote sur le préavis tel qu'il est présenté.

Madame Geneviève Berclaz demande des assurances sur la sécurité de la place de l'Orangerie.

Monsieur Krieg répond qu'il y aura une clôture et qu'un portail pourrait être envisageable.

Monsieur Cédric Jacot-Guillarmod demande si le portail se fermera automatiquement.

Monsieur Krieg répond que les règles sont très strictes. Un portail qui se ferme automatiquement pourrait mettre l'enfant en danger.

Monsieur Eric Rochat demande si un gazon synthétique sur le terrain multisports n'absorberait pas de l'eau.

Madame Sandra Gaiddon demande si la place de jeux sera ouverte pendant la récréation de l'école et s'il y aura un passage du côté de la cour d'école.

Monsieur Krieg répond que oui, il y aura un passage de l'école mais pas jusqu'à l'accès principal. En ce qui concerne l'ouverture pour les récréations, ce sera aux maîtresses de classe de décider.

Monsieur Jérôme Livet remarque qu'il y a beaucoup de questions sur ces places de jeux et il trouve dommage d'adopter un projet qui ne réponde pas à toutes les attentes de la population étant donné que la somme de Fr. 280'000.- est importante.

Monsieur Daniel Claude remarque que les propriétaires environnant la nouvelle place de jeux se soucient du bruit engendré par une telle place.

Monsieur Krieg répond que cette place de jeux est prévue pour de très petits enfants qui ne seront pas sur les lieux le soir.

Monsieur Eric Abetel demande quel est le montant du subside de la Fondation « Fonds du sport vaudois ».

Monsieur Krieg répond qu'on ne sait pas encore le montant. On a bon espoir que la Fondation donne généreusement.

Madame Christine Walker demande si la Municipalité a consulté les maîtresses du collège.

Monsieur Krieg répond que ceci est un objet communal qui ne concerne pas les maîtresses.

Madame Walker répond que les maîtresses connaissent les besoins des enfants.

Madame Valérie Mutschler soutient Madame Walker pour une collaboration avec les maîtresses qui aideraient les enfants à respecter le matériel. Elle encourage la Municipalité à dialoguer avec les maîtresses.

Madame Geneviève Berclaz demande si l'on pourrait séparer les deux objets du préavis 01/2012 qui sont très différents l'un de l'autre.

Madame le Syndic répond que puisqu'on enlève la place de jeu actuellement devant la Poste, ce préavis est une réponse à la motion de sécurité.

Monsieur le Président demande si, techniquement, on peut les séparer ?

Madame Holzer répond que non, c'est un seul préavis.

Monsieur Jean-Pierre Weber dit que le préavis est présenté comme tel et on vote sur la globalité.

Monsieur Vincent Bolay lui donne raison : on va voter sur la totalité du préavis.

Monsieur Eric RoCHAT fait remarquer qu'il y a une troisième possibilité : c'est de reporter.

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que l'on vote oui ou non. C'est la Municipalité qui décidera la suite. Il n'y a pas de possibilité de diviser les deux objets du préavis.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Plusieurs personnes s'y opposent et on vote au bulletin secret.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No. 01/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 26 mars 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 01/2012,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter le préavis relatif à la création d'une place de jeux et d'un terrain multisports ;

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tel que décrit dans le présent préavis
- De lui accorder à cet effet un crédit de Frs 280'000. -- .

Accepté à 39 votes oui, 20 non et 6 blancs.

**Préavis municipal No 02/2012 : Sécurisation de l'ensemble communal, demande d'un crédit de Fr. 32'000.-**

Monsieur Alain Strauss présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Lionel Pesenti.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Bolay demande à la Municipalité si elle mettra « un marquage au sol style triangulaire *attention école* sur la rue du Collège » demandé dans le rapport de la commission ad hoc.

Monsieur Strauss répond que la Municipalité en prend note et demandera une offre supplémentaire.

Madame Geneviève Berclaz demande à la commission ad hoc si celle-ci a fait une remarque sur le passage piéton existant sur la rue du Collège.

Monsieur Lionel Pesenti parle d'une étude de l'OFROU qui a constaté qu'un enfant regarde davantage la circulation quand il n'y a pas de passage piéton et qu'un marquage triangulaire est très effectif.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 26 mars 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 02/2012,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter le préavis relatif à la sécurisation des alentours de l'ensemble communal
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tel que décrit dans le présent préavis
- De lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 32'000. --

Adopté à la quasi-unanimité, 3 abstentions.

**Préavis municipal No 03/2012 : Adaptation de l'éclairage public, demande d'un crédit de Fr. 55'000.-**

Monsieur Oswald Krieg présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Frédéric Beck.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Valérie Mutschler informe l'assemblée que les lampes LED sont chaudes ou froides. Elle remercie la Municipalité de faire attention selon leur choix.

Monsieur Krieg répond que cette remarque est juste et que les communes de Lussy et de Denens ont déjà adapté l'éclairage dans les villages. La lumière restera blanche.

Monsieur Charles-Henri Gremaud demande si les nouveaux lampadaires en bas du chemin du Sécheron sont déjà LED.

Monsieur Krieg répond que le préavis ne concerne pas les lampadaires du Sécheron.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 26 mars 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 03/2012,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter le préavis relatif à la modification de l'éclairage public ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tel que décrit dans le présent préavis
- De lui accorder à cet effet un crédit de Frs 55'000. --

Adopté à l'unanimité.

**Préavis municipal No 04/2012 : Réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges.**

Monsieur Raphaël Coucet présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Harri Wettstein.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Frédéric Beck dit que la Protection Civile est organisation cantonale et organisation régionale. Il demande si c'est une réorganisation de regroupement. Il y a une seule RPC. Si on regroupe, y-a-t-il risque de baisser les coûts ?

Monsieur Coucet répond que pendant trois ans ce sera plus cher. Plus de cours de répétitions, plus on touche. Le SSP n'aura pas plus de poids.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 04/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 26 mars 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 04/2012,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile de Morges (ORPC) ;
- D'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de Morges (disponible pour consultation sur le site Internet de la commune sous rubrique « Autorité- Conseil général – séances 2012).

Adopté à l'unanimité.

### **Préavis sur l'entrée en matière sur la pétition pour la demande de mise sous silence du clocher durant la nuit.**

Lors de la séance du 20 juin 2011, Madame Martha Bau a déposé une pétition demandant la mise sous silence du clocher durant la nuit. Le bureau du Conseil a nommé une commission chargée d'étudier l'opportunité de demander à la Municipalité de procéder à cette mise sous silence.

Le rapport de cette commission est lu par Monsieur Eric Abetel.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Frédéric Beck observe que le bruit des clochers peut être une gêne pour certains. Néanmoins, l'on s'habitue et, de plus, les cloches sonnent depuis 1960. Lorsqu'on s'installe à côté de l'église, on sait que le bruit des cloches existe.

Monsieur Philippe Isoz informe l'assemblée que les mesures de l'étude d'Ecoscan du 22 mars 2011 ont été prises avant midi quand le gros clocher, avec son battant, sonne. C'est beaucoup plus bruyant que les clochers qui sonnent pendant la nuit. Ceux-ci sont moins sonores. Il constate que les clochers vieillissent et tiendront encore environ 5 ans.

Madame Annia Haselbach demande à quoi sert le clocher la nuit.

Madame Lise Creteigny observe que les voitures sont aussi une source des nuisances sonores mais on ne parle pas de les faire arrêter la nuit.

Monsieur Lionel Pesenti observe que certaines personnes n'ont pas le choix où ils s'installent.

Monsieur Fabien Coucet répond que sa famille habitait à côté de l'église avant que les clochers commencent à sonner. Il dit que le bruit des clochers est perturbateur pour le sommeil de son enfant.

Monsieur Benedikt Schwartz informe l'assemblée que le vote n'est pas pour arrêter les cloches la nuit (c'est-à-dire de 20h à 5h), c'est pour décider d'entrer en matière et transmettre l'étude à la Municipalité.

Monsieur le Président dit que l'on prend la décision aujourd'hui de demander à la Municipalité de mettre ou ne pas mettre les cloches sous silence.

Madame Edith Chabloy dit que la commission a compris que « entrée en matière » voulait dire *étudier la motion* pour transmettre à la Municipalité.

Monsieur Eric Rochat dit que traditionnellement, le rôle des cloches est d'appeler la population à la prière. Aujourd'hui, elles jouent moins ce rôle. Certaines personnes souffrent du bruit qui vient aussi des cloches des vaches et des voitures. Néanmoins, 83 décibels ont un impact certain.

Monsieur Pierre-Maurice Blanc constate que le titre du préavis porte à confusion. Madame Bau nous a demandé de discuter et ne nous a pas demandé de décider la mise en silence. On ne sait pas si les avis ont été unanimes dans la commission.

Madame Marlise Holzer informe l'assemblée que la pétition a été adressée au Conseil. C'est le Conseil qui décide de donner la pétition à la Municipalité et que celle-ci déciderait ensuite si elle prend acte.

Monsieur Frédéric Beck demande que si l'on donne le mandat à la Municipalité, est-ce qu'il est implicite que le Conseil donne son accord pour agir ?

Monsieur Benedikt Schwartz demande si on pourrait demander à la Municipalité d'étudier la proposition dans le détail pour ensuite nous préparer un préavis municipal.

Monsieur Jean-Pierre Weber répond que ce soir, on décide de demander à la Municipalité de traiter le sujet. Cela finira par un préavis.

Monsieur le Président n'est pas sûr que ce soit le cas.

Madame Holzer assure l'assemblée que la Municipalité écoute la discussion et prend la température.

Monsieur Lionel Pesenti trouve que c'est aberrant que deux cloches causent tant de souci. Par solidarité, il soutient la pétition.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 26 mars 2012,
- Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- De transmettre à la Municipalité la demande de mise sous silence du clocher durant la nuit.

Adopté à la majorité, 2 avis contraires, 5 abstentions.

**Motion concernant les nuisances sonores venantes de l'autoroute depuis le déboisement de la zone qui se trouve entre le pont de l'autoroute du Boiron et la station d'épuration pour la création des bassins de phragmicompostage.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau a reçu le soir même cette Motion signée par Messieurs Jérôme Livet, Emile Tasev et Lionel Pesenti. Ce n'est pas clair si ce document est une Motion ou un Postulat, donc si cela concerne le Conseil ou la Municipalité. La discussion portera sur un éventuel examen de commission d'étude.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Walter Gfeller se propose d'être dans la commission.

Monsieur Olivier Virnot demande si une étude d'impact de niveau sonore a déjà été faite ?

Monsieur Gérald Petit répond que c'était clair que pour faire des bassins de phragmicompostage, il fallait déboiser et ensuite reboiser. Il faut maintenant laisser le temps pour que les arbres poussent.

Madame Natacha Pesenti remarque que nous ne serons plus là dans 50 ans.

Monsieur Lionel Pesenti déplore la grande surface déboisée car cela a créé beaucoup de résonances. Le quartier Chantemerle trinque.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il faut cinq membres pour appuyer la motion. Cela est le cas et le bureau va nommer une commission pour le prochain Conseil.

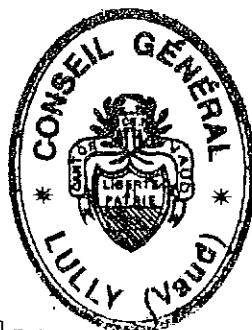
Divers & Propositions Individuelles

Il n'y a pas de propositions. Monsieur le Président invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

Le Président :

*Bolay*

Vincent BOLAY



La Secrétaire :

*J. Blanc*

Lauren BLANC

Lu et approuvé le

10 juin 2012



Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY

Handwritten signature of Olivier Creteigny in black ink.

Mireille SCHMID

Handwritten signature of Mireille Schmid in black ink.